

## Conditions d'accueil pour les personnes handicapées

*"Nous souhaitons favoriser l'accès à nos formations à toute personne intéressée par nos programmes et nous ferons le maximum pour adapter les conditions d'accueil pour toute personne en situation de handicap.*

*Si besoin, nous chercherons à adapter nos formations pour accueillir des personnes avec des handicaps visuels, auditifs, moteurs, psychiques, cognitifs ou souffrant de maladies chroniques.*

*Nous organisons nos formations en vidéoconférence ou dans les locaux de nos clients, ou dans des salles spécifiquement adaptées au nombre de personnes et à leurs besoins.*

*Afin de réserver à chacun les meilleures conditions d'accueil, nous vous proposons de nous contacter avant votre inscription par mail ou par téléphone pour nous préciser vos besoins et contraintes et nous chercherons la solution la plus adaptée.*

*Si vous souhaitez être aidés dans vos démarches de formation, vous pouvez également prendre contact avec :*

*- l'AGEFIPH (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) si vous travaillez dans le secteur privé. Cette association propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès des personnes handicapées à la formation et sécuriser leurs parcours*

*<https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation>*

*- le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) si vous travaillez dans la fonction publique. ce fonds favorise la formation des personnes en situation de handicap*

*<https://www.fiphfp.fr/nous-connaître/domaines-d-intervention/favoriser-l-insertion-et-le-parcours-professionnel-par-la-formation>*

*Nous sommes à votre écoute pour toute question ou précision."*